

Jeudi 24 Avril 2008

Ils veulent de plus en plus être enterrés en France

Musulmans cherchent sépulture

Ils ne disposent que de 80 carrés confessionnels dans l'Hexagone. Résultat: ils continuent d'être ensevelis dans leurs pays d'origine. Comme leurs aînés

Le paradis, c'est complet.» Ou presque. Du moins pour les musulmans qui souhaitent se faire enterrer en France selon leur rite. C'est ce que veut dénoncer, à travers ce titre provocateur, la réalisatrice Yamina Benguigui. Elle tourne actuellement son film avec Isabelle Adjani, dont le père d'origine algérienne repose au cimetière de Bobigny, le seul en métropole entièrement dévolu aux défunts de confession islamique. L'actrice y tient le rôle d'une ministre de la République subissant un véritable parcours du combattant pour faire inhumer un parent dans le respect de sa religion. Une sorte de «24 Heures chrono» sur un enterrement impossible.

Près de 6 millions d'adeptes de l'islam, et seulement 80 carrés confessionnels sur tout le territoire, telle est la complexe équation française du «mourir musulman». Elle explique pour partie ce chiffre têtue: malgré le précepte religieux qui recommande au fidèle d'être enterré là où il décède, entre 80% et 85% des musulmans de l'Hexagone optent toujours pour le rapatriement de leur dépouille dans le pays de leur origine familiale. Un choix quasi automatique pour les Turcs, qui, à cet effet, cotisent à une caisse spéciale; les ressortissants marocains, qui souscrivent à une assurance obligatoire auprès de leur banque; ou pour les Tunisiens, dont l'Etat prend en charge la totalité des frais d'inhumation. Or, insiste Yamina Benguigui, «l'intégration passe aussi par l'enracinement dans une terre», à travers des hommes qui élisent le sol français pour dernière demeure, et qui inscrivent définitivement leur famille ici plutôt que «là-bas». «C'est

pourquoi il faut impérativement qu'une place digne leur soit faite.»

Certes, les carrés respectant l'orientation des sépultures en direction de La Mecque se multiplient et, depuis la création des Conseils régionaux du Culte musulman (CRCM), les maires, qui détiennent l'autorité sur les cimetières ainsi que sur l'emplacement des tombes, se montrent davantage attentifs aux besoins de leurs administrés musulmans. Ils y sont d'ailleurs fortement encouragés par des circulaires ministérielles depuis 1975. La dernière, signée par la ministre des Cultes Michèle Alliot-Marie, en date du 19 février 2008, incite les élus à procéder à des «regroupements confessionnels». De fait et non de droit, puisque la loi de 1881 prohibe la création, au sein des cimetières laïques, d'espaces physiquement délimités réservés à une population en fonction de sa religion. Un flirt avec la légalité qui ne cesse d'alimenter la polémique, comme le souligne dans son rapport la commission Machelon sur la laïcité.

Reste que les disparités d'une commune à l'autre sont criantes. Si Marseille a ouvert 1700 places durant ces dix dernières années, Toulon n'inaugurera son premier carré que cet été. Et dans le Rhône, le CRCM local ne relève que 300 places disponibles pour une population musulmane estimée à 300 000 personnes! Pour obtenir une sépulture dans un cimetière, il faut soit y détenir déjà une concession, ce que peu de musulmans avaient jusque-là coutume de prévoir, soit résider dans la commune, soit y décéder. «Nous conseillons parfois à

des familles de faire transférer leur mourant dans l'hôpital qui dépend de la commune visée. Quand cela est impossible, beaucoup renoncent à faire enterrer leurs proches en France», explique ainsi Ahmed Bencheikh, propriétaire des Pompes funèbres musulmanes El'Badre, dans le 10^e arrondissement de Paris. Pour les grandes agglomérations, le blocage est avant tout foncier. «La solution viendra peut-être, à long terme, des catholiques et des athées, qui sont de plus en plus nombreux à se faire incinérer et qui vont ainsi libérer de l'espace», explique Pascal-Hervé Daniel, chef du service des cimetières de Paris.

Par-delà les rituels, les phénomènes d'acculturation sont déjà à l'oeuvre. Il suffit de se promener dans le cimetière parisien extra-muros de Thiais (94), qui abrite le plus grand carré musulman de France, pour s'en convaincre. Tandis que les premières tombes des années 1930 sont extrêmement sobres, à peine signalées d'une stèle dans la plus pure tradition islamique, les plus récentes se couvrent de monuments majestueux et sont parfois fleuries à la mode occidentale. «Depuis quelques années», remarque Pascal-Hervé Daniel, «on y voit même des familles venir fêter la Toussaint avec les chrétiens.»

Profanations à Aras

Inscriptions racistes sur des stèles, tête de porc ensanglantée déposée sur l'une d'elles et insultes visant la garde des Sceaux Rachida Dati... La profanation de 148 tombes dans le carré musulman du cimetière militaire de Notre-Dame-de-Lorette, dans le Pas-de-Calais, le 6 avril, a

soulevé l'indignation. Un an plus tôt, trois skinheads avaient dégradé 50 tombes musulmanes sur ces lieux. Face à la répétition de ces actes, le

Conseil régional du Culte musulman de Rhône-Alpes demande la création de «cellules régionales de veille» des incidents islamophobes.

MARIE LEMONNIER

Tous droits réservés : Le Nouvel Observateur
8E7B75CF77502806C07C03F32D08C1DE99F8EA11D9E2324809E2F8A

Diff. 542 529 ex. (source OJD 2005)